

L'avortement, un droit toujours menacé

par Nathalie Parent

Fédération du Québec pour le planning des naissances

Le début de l'année 2001 réservait une bien mauvaise surprise aux défenseurs du droit des femmes à l'avortement. Dès son premier jour de travail comme nouveau président des États-Unis, George W. Bush ré-instaurait la politique de « Mexico City » interdisant toute assistance financière américaine aux groupes internationaux qui pratiquent des avortements, donnent de l'information ou se battent activement pour la légalisation de l'avortement. Cette politique, instaurée par le président Reagan lors de la Conférence mondiale sur la population tenue au Mexique en 1986, avait été retirée par l'administration Clinton en 1993.

Le même jour le président Bush a officiellement appuyé, par l'entremise d'un communiqué, les manifestants anti-choix¹ qui exprimaient, comme c'est le cas chaque année, leur opposition à l'avortement à l'occasion du 28^e anniversaire de la décision de la Cour suprême *Roe vs Wade*. Ce jugement reconnaît le droit constitutionnel des femmes de recourir à l'avortement aux États-Unis. Dans ce communiqué, le président Bush a affirmé : « ... *Nous œuvrons pour faire venir le jour où tout enfant sera accueilli dans la vie et protégé par la loi. Nous savons que cela ne sera pas facile, et que nous n'y parviendrons pas d'un seul coup. Mais cet objectif nous encourage à aller de l'avant pour bâtir une culture fondée sur la vie, affirmant que toute personne, à tous les stades et saisons de la vie, est créée à l'image de Dieu.* »²

Même si la position de Bush contre l'avortement était connue, nul ne se doutait qu'il en ferait son tout premier geste politique. En fait, le candidat Bush avait évité tout débat sur l'avortement durant sa campagne au leadership républicain et lors de la présidentielle afin de s'assurer du vote des républicains pro-choix. Une situation semblable à celle que les

¹ Nous faisons ici référence au mouvement généralement appelé « pro-vie ». Comme pour beaucoup de féministes, l'expression anti-choix reflète mieux, à nos yeux, les revendications réelles de ce mouvement, tout en mettant en relief le fait que le mouvement pour l'avortement ne s'oppose pas à la vie.

² Agence France-Presse. « Bush passe aux actes », *Le Devoir*, 23 janvier 2001.

Canadiennes et Canadiens ont vécu avec Stockwell Day. Aurions-nous eu à faire un parallèle encore plus étroit si l'Alliance canadienne avait été élue ?

Ainsi, le président américain a non seulement privé de près de 430 millions \$ US les organismes non gouvernementaux de divers pays travaillant de près ou de loin pour l'avortement, il a en plus donné son aval au mouvement anti-choix et laissé entendre qu'il souhaitait travailler activement à la reconnaissance de la vie dès la conception. Or, cette reconnaissance des droits du fœtus constitue une menace directe aux droits des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, du moment et de leur nombre. Tel que l'a statué la Cour suprême du Canada, le fait que l'état légifère pour protéger le fœtus empièterait radicalement sur les libertés fondamentales de la femme.

Près de 50 millions d'avortements sont pratiqués dans le monde chaque année. Plus du tiers de ceux-ci sont des avortements illégaux réalisés principalement dans les pays de l'hémisphère Sud. Près de la moitié de ces avortements ont lieu en dehors de tout système de santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 80 000 femmes meurent, chaque année, et des centaines de milliers d'autres sont mutilées ou deviennent stériles des suites d'un avortement clandestin.³

Cette réalité démontre clairement que l'avortement est un service de santé essentiel pour les femmes. Malgré cela, le droit à l'avortement ne cesse d'être constamment nié ou menacé partout dans le monde.

Les retombées au Canada

Heureusement, le gouvernement de Jean Chrétien ne veut pas aborder le dossier avortement. Il faut dire que la population canadienne est beaucoup moins divisée face à l'avortement que la population américaine (47 % pour, 45 % contre). Les deux tiers des Canadiennes et

³ CARDINAL, Luce, DUBÉ, Marcelle, PARENT, Nathalie et Anne ST-CERNY. *L'Avortement : une réalité incontournable, un service essentiel*, Montréal, FQPN, 2000, p. 3.

Canadiens estime que les femmes qui désirent avoir recours à l'avortement devraient pouvoir le faire. Au Québec, près de 72 % de la population est en faveur du libre choix.⁴

Cependant, le droit à l'avortement reste malgré tout fragile au Canada. Il n'est pas à l'abri de la montée de la droite, ni du fondamentalisme religieux, ni du mouvement anti-choix. Ce mouvement dont le réseau fait le tour de la planète jouit maintenant de l'appui du président du pays le plus influent au monde. Ses ramifications violentes sont aussi de plus en plus actives au Canada : quatre des 15 dernières tentatives de meurtres auprès d'intervenants et intervenantes pratiquant des avortements en Amérique du Nord ont eu lieu au Canada.

De plus, le droit à l'avortement n'a de sens, dans la pratique, que si les femmes ont accès à des services de contraception et d'avortements gratuits, de qualité, et respectueux de leur choix. Or, nous sommes encore loin de cette qualité de services. Malgré qu'au Québec le droit à l'avortement soit reconnu, les services ont diminué de façon importante suite aux restrictions budgétaires liées à l'atteinte du déficit zéro. Les CLSC et les centres hospitaliers qui offrent toujours des services fonctionnent avec des budgets semblables à ceux des années 1980. Les médecins pouvant refuser de poser ce geste s'il va à l'encontre de leur morale, seulement une quarantaine d'entre eux pratiquent des avortements. La relève médicale demeure donc problématique. Ainsi, le manque de ressources humaines et financières crée des délais d'attente inacceptables. Ce qui fait qu'encore aujourd'hui, plus du tiers des avortements au Québec se font en cliniques privées, là où les femmes doivent payer pour pouvoir exercer leur droit.

Que faire ?

La lutte pour le droit à l'avortement est loin d'être terminée. Au niveau mondial, nous nous devons d'appuyer les organismes qui se battent pour la légalisation de l'avortement. Le Comité international de suivi de la Marche mondiale des femmes a invité la population à écrire des lettres pour dénoncer la décision de Bush et manifester notre solidarité envers ces

⁴ GAGNON, Katia. « Les pro-vie auraient bien du mal à gagner un référendum sur l'avortement », *La Presse*, 22 septembre 2000.

organismes. Mais la légalisation, bien qu'une condition essentielle, est loin d'être suffisante pour que les femmes puissent exercer pleinement leur libre choix face à la maternité. Il faut continuer nos efforts pour l'accessibilité réelle des services, tout en restant vigilantes face aux différentes manifestations du mouvement anti-choix maintenant renforcé par l'appui du président Bush. La FQPN poursuit son travail en ce sens par l'entremise de diverses campagnes et actions et elle invite toute personne intéressée à y participer, à agir ou à s'informer sur la question à entrer en contact avec elle.